



**Municipalité
de
Tolochenaz**

PREAVIS N° 10– 2015

**DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

**DEMANDE DE CREDIT
DE CHF 35'000.-
TRANSFORMATION DE
LOCAUX
(REZ MAISON BLANCHE)
POUR UAPE
(UNITE ACCUEIL POUR
ECOLIERS)**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PRÉAMBULE

Dans le canton de Vaud, comme partout en Suisse, la population doit faire face à une pénurie de places d'accueil de jour des enfants, en dépit d'une augmentation régulière de l'offre d'accueil.

En 2001, le Grand Conseil prenait en considération une motion pour la création d'une fondation pour l'accueil de jour des enfants. La FAJE (Fondation pour l'Accueil de Jour des enfants) octroie des subventions aux structures d'accueil à but non lucratif, par l'intermédiaire des réseaux régionaux d'accueil de jour. Elle accorde également des aides au démarrage. La Fondation fixe les taux, les critères et modalités des subventions octroyées.

Le développement de places d'accueil de jour pour les enfants résulte du cadre de la mise en œuvre de trois politiques :

- Politique familiale : conjuguer l'éducation des enfants et l'activité professionnelle.
- Politique sociale : favoriser l'accès à l'autonomie financière des familles, notamment les familles monoparentales ou à faible revenu.
- Politique économique : permettre à l'économie de disposer de compétences et de forces de travail supplémentaires apportées par les femmes au bénéfice d'une formation qualifiée.

Notre Commune fait partie du réseau de l'AJEMA (Réseau d'accueil du Jour des Enfants Morges-Aubonne) qui englobe 37 communes.

Qu'est-ce qu'une UAPE ?

L'Unité d'Accueil Pour Ecoliers répond à une ordonnance fédérale du 1er février 2003. Son but est de permettre aux enfants, dont les parents travaillent, d'assurer le lien entre les horaires scolaires et les heures de temps libre, dans une structure se rapprochant le plus d'un accueil familial. Des activités sont organisées par les responsables. Pour être reconnue comme UAPE, la structure doit être ouverte au moins 38 semaines par année, au minimum 4 jours par semaine et accueillir des enfants pour deux au moins des 3 périodes d'accueil (avant l'école, accueil de midi et après-midi).

Pourquoi notre Commune souhaite mettre sur pied une UAPE ?

Tolochenaz, en tant que Commune bénéficiaire de structures existantes dans d'autres communes du réseau, doit contribuer à satisfaire l'effort tendant à combler le déficit actuel en places d'accueil.

La Municipalité a été sensible aux demandes provenant de parents de Tolochenaz et a pris la décision de créer une UAPE pour les motifs évoqués plus haut.

Situation à Tolochenaz

La Municipalité avait présenté au Conseil communal un projet de construction d'une UAPE dans le village. Ce préavis avait été refusé par le conseil communal en date du 11 avril 2011.

Ces dernières années la Municipalité a recherché des solutions afin de pouvoir offrir des places d'accueil aux enfants des habitants de Tolochenaz. Un des seuls bâtiments propriété de la Commune, appelé Maison Blanche, est sis à côté du collège. Néanmoins, celui-ci était occupé par des locataires. Cet ancien bâtiment est idéal pour remplir la fonction d'accueil des élèves. Raison pour laquelle la Municipalité a décidé, en 2013, de dénoncer les baux des 3 locataires dudit bâtiment. Les deux appartements du rez-de-chaussée se sont libérés depuis. Celui du 1^{er} étage sera encore occupé au plus tard jusqu'en 2017 (décision du Tribunal des Baux). Cet espace permettra, dans une seconde phase, de procéder à un éventuel agrandissement.

Depuis la rentrée 2014-2015, nous avons déménagé la cantine scolaire du collège adjacent vers un des deux appartements libres de la Maison Blanche.

Aujourd'hui nous souhaitons aménager ces deux appartements du Rez-de-chaussée en une UAPE parascolaire en y intégrant bien entendu la cantine.

Le parking de l'école est disponible pour les parents et les transports publics ont un arrêt à quelques mètres de la Maison Blanche.

La cantine, mentionnée plus haut, est opérationnelle, dans la Maison Blanche, depuis la rentrée 2014-2015. Une quinzaine d'enfants sont inscrits. La fréquentation est la suivante : Lundi : 7 enfants, mardi : 15 enfants, jeudi : 10 enfants et vendredi 15 enfants. Il s'agit d'enfants nés entre 2006 et 2010, soit de la 1^{ère} Harmos à la 4^{ème} Harmos.

Au sud du village notre Commune soutient un jardin d'enfants, l'Éléphant Bleu. Une quinzaine d'enfants y sont inscrits. Trois matinées sont assurées par semaine.

Le réseau AJEMA

Depuis janvier 2009, les structures d'accueil parascolaires et préscolaires sont regroupées au sein d'un réseau d'accueil de jour subventionné par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) au niveau cantonal, d'une part, et par les Communes, d'autre part. Ces subventions sont versées pour autant que le réseau développe l'offre en places de garde, harmonise les tarifs pratiqués au sein du réseau et améliore l'accessibilité des places offertes (redevance calculée en fonction du revenu).

Qui contrôlera la structure UAPE ?

Une autorisation sera délivrée par l'Office pour l'Accueil de Jour des Enfants (OAJE). La structure devra répondre aux critères de personnel qualifié, de dimensions des locaux, gestion des repas et d'un plan financier élaboré sur une période définie. La Commune et le réseau assureront la pérennité du projet.

Le cadre

La demande en places de garde ne cessera d'augmenter ces prochaines décennies pour deux raisons majeures :

- L'évolution démographique montre qu'en tenant compte des plans de quartier en voie de réalisation d'une part et des constructions prévues d'autre part, il y aura probablement une forte augmentation de la population.
- Les Communes sont fortement impliquées dans la mise en place des infrastructures préscolaires et parascolaires, au travers de l'article 63a de la Constitution Vaudoise (Cst-VD) qui stipule qu'« en collaboration avec l'Etat et les partenaires privés, les Communes organisent un accueil parascolaire surveillé, facultatif pour les familles, sous forme d'école à journée continue dans les locaux scolaires ou à proximité, pendant toute la durée de la scolarité obligatoire ». Cet article prévoit également que « les conditions de l'accueil parascolaire sont fixées par les communes » et que « les parents participent au financement de l'accueil parascolaire ».

DESCRIPTION DU PROJET

L'ouverture de l'UAPE, entité d'accueil collectif parascolaire, est prévue pour la rentrée scolaire 2015-2016. Le présent préavis concerne les travaux pour l'ouverture d'une unité d'accueil d'un effectif de 24 places qui permettra de répondre, certes modestement, à la forte demande de places d'accueil. La surface disponible comme espace de vie est d'environ 70m². Les normes du canton sont respectées. Cette nouvelle entité d'accueil permettra de desservir principalement les écoliers du collège de Tolochenaz. Des écoliers des Communes voisines seront aussi les bienvenus, mais la priorité sera donnée aux enfants scolarisés à Tolochenaz ou habitant la commune.

Comment sera organisée l'UAPE ?

La Commune engagera, dans la phase de démarrage, les moyens nécessaires en personnel pour le bon fonctionnement de la structure. Elle en assurera la direction administrative. Par la suite, elle étudiera la possibilité de créer une association ad hoc, néanmoins dans la phase de démarrage elle souhaite en garder le contrôle.

Heures d'ouverture prévues

L'UAPE sera ouverte du lundi au vendredi et fermée lors des vacances scolaires. Cette nouvelle structure accueillera les élèves de 1P à 4P, classes actuellement ouvertes au collège de Tolochenaz. Selon la loi, la Commune devra mettre à disposition au minimum 2 périodes d'ouverture par jour. Une période est déjà en place avec la cantine (repas et pause de midi). Les deux autres seront:

- Matin avant l'école, dès 7h30
- Après-midi après l'école, jusqu'à 18h30 (par expérience dans d'autres UAPE, cette période est la plus demandée en dehors de la cantine).

Les horaires définitifs seront fixés par rapport aux inscriptions.

Estimation de la fréquentation future

Si nous estimons que 50 % des enfants actuellement inscrits auprès de mamans de jour passeraient dans l'UAPE, cela fait 12 enfants. D'autre part les enfants actuellement inscrits à la cantine sont au nombre de 15.

Tous ne vont pas utiliser les autres prestations de l'UAPE, néanmoins même si 50 % font ce choix, nous serions déjà à env. 20 inscriptions.

De plus, actuellement 4 demandes sont sur liste d'attente pour Tolochenaz. A la lumière de ces quelques chiffres, on se rend compte que les 24 places seront probablement vite occupées.

Il faut préciser, qu'en principe une place en UAPE est occupée par 2 enfants (temps partiel)

Travaux

Les travaux de transformation, mise aux normes SPJ, du rez-de-chaussée de la Maison Blanche seront entrepris dès le début des vacances d'été. Il s'agit essentiellement d'aménagements permettant de regrouper les deux anciens appartements du rez-de-chaussée et de la transformation des sanitaires. Ces travaux sont estimés à CHF 35'000.- environ.

Incidences financières

L'UAPE aura une comptabilité séparée (compte de charges spécifique). Celle-ci sera tenue par la Commune. Y figureront les charges (personnel administratif et éducatif, loyer, frais de repas, matériel etc.) ainsi que les participations des parents, les diverses subventions et la couverture de déficit par le réseau AJEMA. La commune percevra un loyer pour les locaux mis à disposition.

A noter que l'UAPE recevra des subventions dite d'aide au démarrage de la confédération (durant 3 ans) et du canton (1 année).

Participation financière de la Commune

La participation de la Commune de Tolochenaz aux coûts globaux du réseau AJEMA sera certainement en augmentation car il est calculé, entre autres, sur la base des heures « consommées » par les enfants tolochinois.

Ceci sera visible, la première fois, lors de l'établissement du budget communal pour 2016. Nous estimons que le coût actuel, de la part versée par la Commune à l'AJEMA, de CHF 230'000.- pourrait être augmenté, dans les années à venir, d'environ CHF 100'000.-.

Objet du préavis

Le présent préavis concerne par conséquent uniquement les coûts d'investissement pour la transformation du rez-de-chaussée de la Maison Blanche, soit CHF 35'000.-. Ce montant sera amorti sur une année.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil Communal de Tolochenaz

- Dans sa séance du 22 juin 2015
- Vu le préavis municipal N° 10-2015
- Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude
- Ouï le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide

- D'autoriser la Municipalité à prélever sur la bourse communale la somme de CHF 35'000.- pour réaliser les transformations du rez-de-chaussée de la Maison Blanche afin d'y installer une UAPE.
- D'accepter un amortissement sur une année.
- De prélever le coût total de l'entretien annuel par le compte 351.3141.1.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 avril 2015

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic
S. Guarna

La Secrétaire
S. Baruchet

